

**PROCÈS-VERBAL BUREAU FÉDÉRAL
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 10 avril 2025
en téléconférence**

Membres ayant participé à la réunion : Aurélie BACELON, Christelle BONAVITA, Chiara ENRIONE-THORRAND, Julie FOUACE, Damien GUIONIE, Flavien Hasslauer, Baptiste IZOULET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, Sylvain PONGE.

À 20h05, il est constaté la présence de 8 membres, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer.

I. Ouverture, Actualités

Le président souhaite la bienvenue aux membres de Bureau fédéral

II. Appel du club 077006 - TEMPLIERS DE SÉNART

Le Bureau fédéral, après avoir pris connaissance de l'avis de la CFJR, décide de confirmer la décision de la CFS émise dans le PV 5 conformément à l'article 13.3 du règlement particulier de la D1 Baseball. Le Bureau Fédéral estimant également que de multiples rappels sur cette règle ont été fait par la CFS lors des précédentes saisons , lors des réunions d'information d'avant saison et lors des réunions d'informations relative au module compétition et à la feuille de match électronique de sorte que cette règle ne puisse être ignorée par aucun clubs.

Le Bureau Fédéral approuve les PV 5 et 6 de la CFS.

III. SuperLeague 2025

Le Bureau fédéral désigne le club de St Raphaël pour recevoir la 2^e journée de SuperLeague Softball qui se tiendra le 13

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire général